

2019-03-024-DGS

nomenclature: 8.5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

**OBJET : OPÉRATION D'ACQUISITION / AMÉLIORATION RUE JEAN JAURÈS –
CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT POUR
L'ACQUISITION / AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
Mme CORRIHONS	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme PICAT

ABSENTS EXCUSÉS

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRETARE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2019-03-24-DGS - OPÉRATION D'ACQUISITION/AMÉLIORATION RUE J. JAURÈS: CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION- AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT SOCIAL LOCATIF

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Foncière Habitat et Humanisme réalise un logement en « acquisition-amélioration » financé en PLAI. Le logement concerné est situé 82, rue Jean Jaurès et est actuellement occupé par une famille monoparentale, propriétaire occupante, en grande difficulté financière. Il s'agit par le biais de cette opération de permettre le maintien dans le logement du ménage qui deviendra à l'issue de l'opération locataire social de la Foncière Habitat et Humanisme. Le logement qui fait l'objet du financement de la Communauté de Communes est un T5 (4 chambres) d'une surface habitable de 124,08 m² et de 42.29 m² de surfaces annexes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite avec le Foncière Habitat et Humanisme et la Communauté de Communes du Seignanx définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29,

Considérant le projet de convention tripartite,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le Foncière Habitat et Humanisme et la Communauté de Communes du Seignanx définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de la réalisation d'un logement en acquisition amélioration financé en PLAI situé 82, rue Jean Jaurès à Tarnos.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 28 mars 2019
Le Maire

